

**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

***Séance du 15 octobre 2024***

Délibération n° 2024-10-203  
Décision Modificative n°2

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'Administration.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, 8<sup>e</sup> Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Mairie de Paris

Métropole du Grand Paris

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9<sup>e</sup> adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

**ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PAYSANT représentant de Julie BENETTI

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, pouvoir à Serge LASVIGNES

Personnalités qualifiées

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Dominique DELLAC, suppléante de Monsieur Stéphane TROUSSEL

**Étaient également excusés :** Madame Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis ; Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois ; Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis ; Madame Anne-Claire MIALOT ; Monsieur Faisal DAALOUL ; Monsieur Cédric DE MONDENARD

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)

Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)

Madame Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Rozenn BARTRA, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 4
- Votants : 15

## Décision Modificative n°2

Délibération n°**2024-10-203** du 15 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis.

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis »

**Vu** les statuts de l'Établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis » ;

**Vu** la délibération n°2023-02-166 du 12 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 ;

**Vu** la délibération n°2024-03-198 du 26 mars 2024 relative au budget supplémentaire 2024 ;

**Vu** la délibération n°2024-06-200 du 11 juin 2024 relative à la décision modificative n°1 du budget 2024 ;

### Ajustement Budgétaire

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

- Prise en considération du versement de la subvention d'investissement versée par le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'appel à projets « Agir in Seine-Saint-Denis » d'un montant de 26 700 euros.

Comme pour toute décision budgétaire, la décision modificative N°2 est proposée en équilibre comme suit :

Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes
Article 2183- Matériel de bureau et informatique. 26 700 euros	Article 1313 Subvention d'investissement département 26 700 €

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :**

- **Approuve la décision modificative n°2 de l'EPCC des Ateliers Médicis équilibrée en dépenses et sans modification des recettes.**
- **Le montant global du Budget 2024 de l'Établissement est modifié en conséquence de 26 700 €, en Investissement.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 17 octobre 2024

Fait à Paris le 15 octobre 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 15 octobre 2024***

Délibération n° 2024-10-204  
[Mise à jour du tableau des emplois](#)

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'Administration.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, 8<sup>e</sup> Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Mairie de Paris

Métropole du Grand Paris

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, 9<sup>e</sup> adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

## **ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

### L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PAYSANT représentant de Julie BENETTI

### EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

### Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, pouvoir à Serge LASVIGNES

### Personnalités qualifiées

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Dominique DELLAC, suppléante de Monsieur Stéphane TROUSSEL

**Étaient également excusés :** Madame Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis ; Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois ; Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis ; Madame Anne-Claire MIALOT ; Monsieur Faisal DAALOUL ; Monsieur Cédric DE MONDENARD.

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture*

*Madame Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture*

*Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Madame Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis*

*Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis*

*Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris*

*Madame Rozenn BARTRA, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris*

*Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris*

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 4
- Votants : 15

## Tableau des emplois

Délibération n°**2024-10-204** du 15 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

**Vu** l'article 10 des statuts de l'EPCC relatif aux attributions du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de l'EPCC est seul habilité à modifier les postes d'emploi permanents ;

**Vu** la délibération n° 2015-12-04 du 22 décembre 2015 relative à la création des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activités de l'EPCC ;

**Vu** les délibérations n° 2016-05-17 et n° 2016-11-23 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la modification d'emplois permanents de l'EPCC ;

**Vu** la délibération n° 2017-02-32 du 7 février 2017 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil » relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

**Vu** les délibérations n° 2018-03-59 et n° 2019-03-78 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

**Vu** les délibérations n° 2019-06-82, n° 2020-03-103, n° 2020-12-119, n° 2021-03-124 et n° 2021-04-129, n° 2022-03-151, n°2022-12-162, n°2023-06-180, n°2023-10-185, n°2023-12-192, n°2024-06-201 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relatives à la mise à jour du tableau des emplois ;

**Considérant** la proposition d'un nouveau tableau des effectifs, comprenant 3 changements et 1 suppression de poste :

Poste	Statut	Temps de travail	Modification /Ancienne dénomination
Directrice	CDD de droit public Cadre	Temps complet	
Directeur-riche administratif-ve et financier-e	CDI Cadre	Temps complet	
Directeur-ice de l'Innovation Sociale et du Campus	CDI Cadre	Temps complet	
Secrétaire Général-e	CDI Cadre	Temps complet	
Directeur-riche technique	CDI Cadre	Temps complet	Directeur de la préfiguration technique du futur lieu
Chef-fe comptable	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable Production et Programmateur-ice musique	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable du programme Création en cours	CDI Cadre	Temps complet	Responsable Action culturelle et Création en cours
Responsable de la Communication	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable Technique	CDI Cadre	Temps complet	
Adjoint-e au Campus en charge de la coordination du Pôle Média	CDI Cadre	Temps complet	
Coordinateur-riche des actions et relations au territoire	CDI Cadre	Temps complet	
Coordinateur-riche Cinémathèque Idéale des banlieues du Monde	CDI Cadre	Temps complet	
Coordinateur-riche de l'action culturelle, sociale et territoriale	CDI Cadre	Temps complet	
Chargé-e de mission auprès de la direction	CDI non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet	
Attaché-e à l'hospitalité	CDI Non cadre	Temps partiel	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet	
Attaché-e à l'accueil	CDI Non cadre	Temps complet	
Comptable	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'administration et des ressources humaines	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'administration	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de communication	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de communication	CDI Non cadre	Temps complet	
Coordinatrice du développement de La Renverse	CDI Non cadre	Temps complet	Chargé-e de développement et du suivi des élèves
Coordinateur pédagogique de la Renverse	CDI Non cadre	Temps partiel	
Technicien-ne polyvalent-e	CDI Non cadre	Temps complet	

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :**  
- Adopte le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 17 octobre 2024

Fait à Paris le 15 octobre 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 15 octobre 2024***

Délibération n° 2024-10-205  
**Rapport et débat d'orientation budgétaire – budget 2025**

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'Administration.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

**L'État**

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

**Conseil Régional d'Île-de-France**

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

**Conseil départemental de Seine-Saint-Denis**

Madame Dominique DELLAC, 8<sup>e</sup> Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

**Ville de Paris**

Monsieur Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Mairie de Paris

**Métropole du Grand Paris**

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

**Ville de Montfermeil**

Monsieur Serge CADIO, 9<sup>e</sup> adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

**Personnalités qualifiées**

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

## **ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

### L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PAYSANT représentant de Julie BENETTI

### EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

### Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, pouvoir à Serge LASVIGNES

### Personnalités qualifiées

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Dominique DELLAC, suppléante de Monsieur Stéphane TROUSSEL

**Étaient également excusés :** Madame Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis ; Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois ; Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis ; Madame Anne-Claire MIALOT ; Monsieur Faisal DAALOUL ; Monsieur Cédric DE MONDENAR.

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture*

*Madame Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture*

*Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Madame Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis*

*Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis*

*Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris*

*Madame Rozenn BARTRA, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris*

*Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris*

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 4
- Votants : 15

## Rapport et débat d'orientation budgétaire – budget 2025

Délibération n°**2024-10-205** du 15 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC des Ateliers Médicis.

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

**Vu** les dispositions des chapitres II et VII du titre I du livre VI de la première partie du Code général des collectivités territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics, applicables à l'Établissement ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant sur la création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

**Vu** les articles 16 et 17 des statuts de l'EPCC « Ateliers Médicis », relatifs aux dispositions financières et comptables générales ainsi qu'au budget ;

### **Introduction**

Pour rappel ; la loi du 06 février 1992 prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Le débat a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des éléments significatifs, en dépenses comme en recettes, utiles à la préparation du budget primitif au titre de l'année 2025.

Les prévisions budgétaires présentées à l'occasion de ce débat seront ajustées au moment de la présentation et du vote du budget primitif, en fonction des confirmations des perspectives de recettes.

### **L'exercice 2025 devrait être marqué par :**

- La poursuite de la mise en place d'une nouvelle organisation, incluant des créations et des modifications de postes et de méthodes de travail, dans la perspective de l'ouverture du futur équipement ;
- Le développement de plus en plus important et de plus en plus concret du chantier du futur équipement, l'organisation d'actions autour de ce chantier (visites guidées, événements artistiques), et le lancement de groupes de travail internes et avec les habitants autour du projet et des activités qui seront déployés dans le futur équipement ;
- La stabilisation et le développement de plusieurs programmes d'activité structurants : La Renverse, la Cinémathèque idéale des banlieues du monde, le Pôle Média ;
- Le développement de l'ancrage territorial et de la porosité du lieu actuel, à travers le renforcement de nos actions culturelles.

### **I. Recettes de fonctionnement**

**Pour l'année 2025, les recettes prévisionnelles estimées au moment du débat d'orientation budgétaire, s'élèvent à environ 6 000 000 €.**

Les produits sont ainsi projetés :

- **Contributions statutaires : 4 300 000 €**
- **Appels à projets, subventions fléchées, mécénat, recettes propres diverses : 1 552 500 €**
- **Quote-part subvention d'investissement : 147 500 €**

## **II. Dépenses de fonctionnement**

**Le budget nécessaire à la mise en œuvre du projet d'activité 2025 est évalué à près de 6 200 000 €.** Il est légèrement inférieur au budget primitif 2024, d'une part en raison d'un travail de maîtrise des coûts de fonctionnement, d'autre part parce que nous n'avons pas prévu de développement d'un gros projet événementiel comme « La Ruée Vers l'Or » cette année, pour nous concentrer sur l'ancrage territorial et la structuration de l'équipe en prévision du futur équipement.

### **a. Ateliers en ordre de marche**

#### Les dépenses de personnel permanent 2 000 000 €

Les dépenses de personnel seront légèrement plus élevées qu'en 2024. En effet, comme précédemment exposé aux membres du Conseil d'administration, l'équipe doit s'étoffer pour accompagner le chantier et préparer l'ouverture du nouvel équipement. Une réorganisation en cours a pour objet de créer un comité de direction et de renforcer certaines fonctions indispensables au développement de l'activité.

#### Le fonctionnement de l'établissement et du lieu 400 000€

Le budget de fonctionnement courant de l'établissement reste stable malgré l'inflation, grâce à la poursuite d'un important travail de maîtrise des coûts.

#### Opérations financières – 270 000 €

Il s'agit de dépenses liées aux amortissements et aux imprévus.

### **b. Communication**

#### Communication - 270 000€

Le budget communication 2025 est équivalent à celui de l'année précédente. Il permet de mettre en œuvre la communication de l'établissement sur son territoire mais aussi celle des programmes nationaux Création en Cours, Transat et Regards du Grand Paris. Une enveloppe « études et missions » permet d'envisager des prestations d'appui, de conseil et d'évaluation.

### **c. Dépenses artistiques**

#### Les programmes nationaux de résidence

Les résidences d'artistes constituent le cœur de l'activité des Ateliers Médicis, à Clichy-sous-Bois et Montfermeil comme sur l'ensemble du territoire national. Ces dernières, dont les objectifs et les modalités sont définis avec le ministère de la Culture, représentent une dépense de 1 910 000 €.

##### - Résidences Création en Cours 1 300 000€

Le programme Création en cours permet à 111 équipes artistiques de s'implanter, entre janvier et juin, dans une école située le plus souvent en milieu rural. Chaque résidence est dotée d'un budget de 11 000€. Un séminaire de deux journées de préparation est organisé en amont des résidences puis des journées d'ateliers et de formation ont lieu à mi-parcours et à la fin de la saison.

##### - Résidences Regards du Grand Paris 110 000€

Chaque année, six bourses de résidence de 17 000€ sont attribuées aux lauréat.es de la commande photographique des Regards du Grand Paris, pour un montant total de 102 000 €, auxquelles il faut ajouter 8000€ correspondant à la documentation du projet.

##### - Transat 490 000€

Le programme Transat offre l'occasion à des artistes de toutes les disciplines d'effectuer une immersion dans un environnement non artistique, le plus souvent dans des établissements du champ social, médical, solidaire, pendant la période estivale.

En 2025, l'évaluation des programmes Création en Cours et Transat, confiée à une équipe pluridisciplinaire et pluri-universitaire de sociologues en 2024, sera finalisée, et ses résultats pourront être publiés, mais également présentés lors de rencontres professionnelles nationales autour des résidences de territoires organisés par les Ateliers Médicis.

## L'activité aux Ateliers Médicis

### - Résidences « in situ » 400 000€

En 2025, 16 artistes ou équipes artistiques travailleront aux Ateliers Médicis à des projets de recherche, création et transmission. Toutes et tous sont en lien avec une communauté d'habitants et/ou de participants, qu'il s'agisse de groupes préalablement existants.

Huit autres artistes ou équipes préalablement accueillis en résidence poursuivent leur aventure avec les Ateliers Médicis, de manière plus ponctuelle (coproductions, ateliers, etc.)

Nous poursuivrons également la production et la diffusion de la création autour du Double Dutch.

### - Diffusion/Programmation 280 000€

Nous poursuivrons le développement de la programmation hebdomadaire gratuite, qui alterne concerts, ciné-club, rencontres et spectacles.

L'Été des Ateliers demeure le moment fort de la saison, avec quatre week-ends de programmation, principalement dans l'espace public afin de concerner un public nombreux.

### - Ateliers artistiques/Actions culturelles 140 000€

Le Pôle d'action culturelle mobilise les partenaires et les habitants autour des projets portés par les artistes en résidence et de la programmation culturelle. Il met en place un programme hebdomadaire de pratique artistique, des ateliers animés par des artistes durant les vacances scolaires, des tournées de spectacles et d'interventions dans les établissements scolaires. L'ensemble de ces actions, qui participent à l'ancrage territorial de notre projet, seront renforcées en 2025.

### - Campus 270 000€

Les activités du campus se consolident et se développent, autour de la troisième promotion de l'école La Renverse, des activités du pôle média et du média participatif L'Étincelle et du partenariat structurant avec l'école Kourtrajmé.

### - La Cinémathèque idéale des banlieues du monde 100 000 €

Née d'un dialogue au long cours avec la cinéaste Alice Diop, la Cinémathèque idéale des banlieues du monde est un projet partenarial, construit avec le Centre Pompidou et différents acteurs engagés dans le champ du cinéma. Elle prend la forme de cycles de programmation, au Centre Pompidou et aux Ateliers Médicis, d'un site internet alimenté par des contributions commandées chaque année à 10 artistes, penseurs et chercheurs, et d'un workshop annuel consacré à la création documentaire, à l'intention de jeunes artistes cinéastes ou plasticiens, et de nombreux partenariats et séances avec des cinémas et festival en Seine-Saint-Denis, en France et à l'international

### - Clichycago – 40 000 €

Le partenariat avec la Villa Albertine est renouvelé pour trois ans – et soutenu financièrement par la Terra Foundation. Il consiste en 2 résidences croisées par an d'artistes et de chercheurs autour des mutations urbaines et la préparation d'une exposition Clichycago pour 2027.

### - Pilotage et accompagnement artistique du chantier – 130 000 €

En lien avec la maîtrise d'œuvre et la permanence architecturale que celle-ci assure, les Ateliers Médicis souhaitent développer différentes actions artistiques en lien avec l'opération : programmation sur l'emprise du chantier, workshop collaboratif avec les habitants, visites guidées, couverture photographique du projet, etc.

**Conclusion : Un enjeu de financement à hauteur de 200 000 €**

Le budget 2025 représente un véritable défi pour l'EPCC en phase de structuration et de croissance. A l'heure actuelle les perspectives de recettes commerciales sont absentes étant donné l'outil et l'environnement des Ateliers Médicis. Un travail de levée de fonds privés a été néanmoins engagé mais sans doute ne portera-t-il pas ses fruits immédiatement.

Lors du Rapport d'Orientation budgétaire 2024, l'enjeu de financement était de 500 000 euros. Le ministère de la Culture a apporté un soutien renforcé à hauteur de 300 000 euros. Si ce soutien est renouvelé en 2025, il manquera toujours 200 000 euros pour réaliser les projets pour lesquels la direction des Ateliers Médicis a été renouvelée en juin 2023.

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :**

- **Acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 17 octobre 2024

Fait à Paris le 15 octobre 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 15 octobre 2024***

Délibération n° 2024-10-206  
**Frais de représentation des salariés**

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'Administration.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

**L'État**

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

**Conseil Régional d'Île-de-France**

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

**Conseil départemental de Seine-Saint-Denis**

Madame Dominique DELLAC, 8<sup>e</sup> Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

**Ville de Paris**

Monsieur Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Mairie de Paris

**Métropole du Grand Paris**

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

**Ville de Montfermeil**

Monsieur Serge CADIO, 9<sup>e</sup> adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

**Personnalités qualifiées**

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

## **ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

### L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PAYSANT représentant de Julie BENETTI

### EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

### Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, pouvoir à Serge LASVIGNES

### Personnalités qualifiées

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Dominique DELLAC, suppléante de Monsieur Stéphane TROUSSEL

**Étaient également excusés :** Madame Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis ; Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois ; Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis ; Madame Anne-Claire MIALOT ; Monsieur Faisal DAALOUL ; Monsieur Cédric DE MONDENARD

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)

Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)

Madame Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Rozenn BARTRA, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 4
- Votants : 15

## Frais de représentation des salariés

Délibération n°2024-10-206 du 15 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

**Vu** le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

**Vu** les articles L.2123-18 et suivants, R.2123-22-1 et suivants, D.2123-24, L.5211-13 et D.5211-5 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État et des collaborateurs occasionnels du ministère de la Culture ;

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

**Vu** la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles ;

**Vu** l'instruction du ministère de la Culture pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants de 2015 ;

**Vu** les délibérations n° 2015-12-12 et n° 2016-11-25 relatives aux modalités de remboursement des frais professionnels ;

**Vu** les délibérations n° 2016-11-26 et n° 2019-06-83 relatives aux frais de représentation de la Directrice et du Directeur délégué ;

**Vu** la délibération n° 2022-12-159, n° 2023-06-179, n° 2023-10-187 relatives aux frais de représentation de certains salariés amenés à représenter la structure ;

**Attendu** que, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions et lorsque leur fonction le justifie, certains membres de l'équipe de l'EPCC Ateliers Médicis peuvent être amenés à se déplacer et à engager des frais de restauration, de déplacement et d'hébergement pour eux-mêmes mais également pour leurs collègues de travail, leurs partenaires (artistes, institutions, médias, mécènes, autres structures culturelles...) et fournisseurs ;

La présente délibération a pour but de préciser les modalités de remboursement des frais de représentation engagés par certains salariés de l'EPCC Ateliers Médicis. Les frais de représentation couvrent principalement les frais d'hébergement, de repas et de transport, mais également très ponctuellement des cadeaux (fleurs, etc.).

Elle modifie très légèrement les délibérations prises sur le même sujet depuis décembre 2022, en ne faisant pas référence à des intitulés précis de poste, pour éviter au Conseil d'Administration de devoir redélibérer à chaque création de poste ou modification d'intitulé.

Les postes concernés par ce type de dépense sont les suivants :

- Postes de direction (direction générale, direction déléguée et membres du comité de direction, cadres de groupe 1 et 2 de la convention collective applicable),
- Responsables de services (cadres de groupe 3 de la convention collective applicable),

- Postes de coordination de projets, de chargés de projets, de chargés de communication, de chargés de production et de chargés d'action culturelle (cadres et agents de maîtrise de groupes 4 et 5 de la convention collective applicable).

Pour les autres salariés, le remboursement exceptionnel de frais de représentation est envisageable, après validation par écrit et en amont de la Directrice ou d'un membre du Comité de Direction des Ateliers Médicis (ordre de mission signé ou demande acceptée par mail).

Les frais de représentation sont de natures suivantes :

- Frais de repas,
- Frais de réception,
- Frais culturels (entrées en festivals, salons professionnels, etc.).

Ces frais de représentation pourront être remboursés sur présentation de justificatifs acquittés, compilés dans une demande de remboursement détaillant l'objet de ces frais et soumise à signature de la Directrice, du Directeur délégué ou de la Directrice administrative et financière.

Ils seront remboursés dans la limite des crédits inscrits au Budget de l'EPCC Ateliers Médicis et sans dépasser les sommes indiquées ci-après :

<b>Boissons et repas</b>	60 euros par jour et par personne invitée
<b>Hébergement</b>	100 euros par jour et par personne invitée
<b>Déplacements</b>	100 euros par jour et par personne invitée
<b>Événements culturels</b>	150 euros par jour et par personne invitée
<b>Cadeaux</b>	40 euros par jour et par personne invitée

En outre, le remboursement mensuel de ces frais ne pourra pas dépasser 1 000 euros par salarié.

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :**

- **Autorise le remboursement des frais de représentation engagés par les salariés dans les limites et selon les modalités exposées ci-dessus**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 17 octobre 2024

Fait à Paris le 15 octobre 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES

